

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (71) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, M. METAIS, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, B. SULLI, ML. CHABOT, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppl. de P. DJERBIR), M. KRAFT (suppl. de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppl. de JJ. BERTHELLEMY), A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROY (suppl. de P. ROCHER), P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (6) : M. BEN EMBAREK mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
C. PIAULET mandante a pour mandataire B. SULLI
P. BARAUDON mandant a pour mandataire L. CLAVE

EXCUSES (5) : M. MONTASSIER, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, B. de COURREGES, B. SIMON,

Nom du secrétaire de séance : C. FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) – Modification

Par délibération n°3 du 5 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé de transférer au SIMER, à compter du 1er janvier 2017, la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés pour le territoire comprenant les communes de Mairé, Lésigny, Coussay-Les-Bois, Pleumartin, La Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Leigné les Bois et Chenevelles.

Il appartient donc au conseil communautaire de désigner :

- *Au sein du Collège "travaux publics" : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants*
- *Au sein du Collège "collecte et traitement des déchets" : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.*

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT, "le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal" à l'exception des agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres.

Dès sa séance du 6 février 2017, le conseil communautaire a effectué des désignations afin de répondre au plus vite à la demande du syndicat.

Après réflexions et désignations multiples dans divers organismes, il est proposé de modifier la désignation, certains délégués ne souhaitant plus être représentants de la CAPC au SIMER en raison de leur présence dans d'autres structures.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 3 avril 2017

n°3

page 2/2

VU la délibération n°3 du 5 décembre 2016 relative au transfert de la compétence collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés au SIMER,

VU la délibération n°17 du 6 février 2017 relative à la désignation de représentants au SIMER,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la désignation des 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger au comité syndical du SIMER,

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

Titulaires	Suppléants
Collège travaux publics	
- Jean Paul BARBOT - Claude METIVIER - Alain GEORGES - Jean-Jacques BERTHELLEMY	- Gilles MAUDUIT - Bénédicte DE COURREGES - Patricia HYLINSKI - Franck REBY
Collège Déchets	
- Évelyne AZIHARI - Daniel TREMBLAIS	- Dominique MARTIN - Eric BAILLY

pour siéger au comité syndical du SIMER.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 05/04/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER